

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

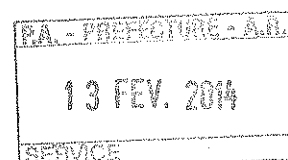
Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 30 janvier 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du 27 juin 2013 appliquant la grille tarifaire pour l'année scolaire 2013-2014 sur l'école de musique d'Orthez,

Considérant la volonté de la communauté de communes de Lacq-Orthez d'organiser les activités de l'école de musique d'Orthez,

DECIDE



Article 1 : de fixer les tarifs pour les activités de l'école de musique comme suit :

TARIF 1	TARIF 2013 / 2014			
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	Adulte
Elèves dont la résidence principale est située dans une des COMMUNES de la C.C.L.O.				
EVEIL et FORMATION MUSICALE SEULE	123,80	62,00	41,30	123,80
INSTRUMENT				
Cycle 1	192,00	96,10	64,10	419,20
Cycle 2 Cursus normal	224,10	112,10	74,80	419,20
Cycle 2 Cursus diplômant	234,00	117,10	78,00	419,20
Cycle 3	253,70	126,90	84,70	419,20
Parcours Personnalisé à durée limitée	106,10			
Atelier seul	37,20			

TARIF 2 Elèves dont la résidence principale est située dans une commune hors de la CCLO	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	Adulte
EVEIL et FORMATION MUSICALE SEULE	186,50	93,30	62,20	186,50
<u>INSTRUMENT</u>				
Cycle 1	463,70	231,50	154,60	778,00
Cycle 2 Cursus normal	609,60	304,90	203,20	778,00
Cycle 2 Cursus diplômant	636,40	318,10	212,20	778,00
Cycle 3	778,10	388,90	259,40	778,00
Parcours Personnalisé à durée limitée	371,50			
Atelier seul	37,20			

TARIF 3 Elèves dont la résidence principale est située dans une commune hors C.C.L.O. mais scolarisés dans les écoles primaires des communes de la C.C.L.O. ou en 6 ^{ème} et 5 ^{ème} MUSICALES des Collèges Daniel Argote et Gaston Fébus	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	Adulte
EVEIL et FORMATION MUSICALE SEULE	151,80	76,00	50,70	X
<u>INSTRUMENT</u>				
Cycle 1	235,60	117,80	78,50	X
Cycle 2 Cursus normal	241,90	121,10	80,70	X
Cycle 2 Cursus diplômant	252,60	126,40	84,20	X
Cycle 3	254,70	127,40	84,90	X
Parcours Personnalisé à durée limitée				
Atelier seul				

L'application de cette grille tarifaire sera accompagnée des mesures suivantes :

- 1) Un paiement échelonné sur quatre échéances,
- 2) Un système de bourse pour les ressortissants de la communauté de communes de Lacq-Orthez suivant le barème ci-dessous exposé et basé sur le quotient familial.

Quotient familial mensuel	% de prise en charge
Inférieur ou égal à 365 €	90%
Compris entre 365 € et 460 €	75%
Compris entre 460 € et 550 €	50%
Compris entre 550 € et 640 €	25%
Compris entre 640 e et 730 €	10%
Supérieur à 730 €	Néant

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 7 février 2014



